



Protocole COVID de CEC
Version 2.0 - Novembre 2021

INTRODUCTION

1. PORTÉE

Le présent protocole s'applique aux [événements de la série de compétitions CEC 2021-2022](#) jusqu'à notification contraire et comme suit :

SÉRIE COMBINÉE SENIOR (BLOC & DIFFICULTÉ)

- Championnats nationaux de bloc senior, 27-28 novembre 2021, Délire Escalade, Québec, QC
- Championnats nationaux de difficulté senior, 20-21 février 2022, Olympic Oval, Richmond, BC

SÉRIE DE VITESSE CEC (toutes catégories)

- Championnats nationaux, 19-20 février 2022, Olympic Oval, Richmond, BC

SÉRIE COMBINÉE JEUNESSE CEC (BLOC & DIFFICULTÉ)

- Championnats jeunesse régionaux de l'est, 15 au 17 avril 2022, Altitude Gym Kanata, ON and Altitude Gym Gatineau, QC
- Championnats jeunesse régionaux de l'ouest, du 15 au 17 avril 2022, Location TBD
- Championnats jeunesse nationaux de bloc, du 19 au 20 mai 2022, Le Crux, Laval, QC
- Championnats jeunesse nationaux de difficulté, du 22 au 23 mai 2022, Canyon Escalade, La Prairie, QC

2. DIRECTIVES DE L'ÉTABLISSEMENT HÔTE

Ce protocole COVID de CEC est un complément aux directives et règlements en vigueur dans l'établissement hôte. Les participants sont tenus de respecter le protocole de l'hôte et celui de CEC.

3. DÉCLARATION DE CEC SUR LA VACCINATION ET LES COUVRE-VISAGES

Veillez lire et vous assurer de comprendre la [Déclaration de CEC sur la vaccination et les couvre-visages](#).

4. RESPONSABLE COVID-19 DE CEC

Un responsable en matière de COVID-19 est essentiel pour permettre un retour à la compétition sûr et efficace pour tous les participants aux événements sanctionnés par CEC. Le responsable COVID-19 contribue à garantir que chaque compétition se déroule dans le cadre des paramètres des directives et procédures appropriées, tout en aidant les athlètes et le personnel de l'équipe à s'adapter à la nouvelle situation de manière adéquate.

Pour les événements de la série CEC 2021-2022, le responsable COVID de CEC est Christiane Marceau, directrice générale. Elle peut être jointe à l'adresse suivante : info@climbingcanada.ca

RÈGLES GÉNÉRALES

5. RÉUNION TECHNIQUE

Afin de garantir la sécurité des participants et de limiter les contacts, la réunion technique de chaque événement se déroulera de manière virtuelle. De plus amples informations seront fournies aux participants inscrits cinq jours avant le début de l'événement.

6. SPECTATEURS

Les spectateurs seront autorisés en fonction des directives sanitaires de la province hôte. Tous les spectateurs devront présenter une preuve de vaccination valide et une pièce d'identité avec photo délivrée par le gouvernement, et porter un couvre-visage pour être autorisés à assister à l'événement. Les spectateurs seront encouragés à n'assister qu'aux épreuves de l'athlète auquel ils sont affiliés, plutôt qu'à l'ensemble de la compétition.

Championnats nationaux senior de bloc, Délire, Québec : les spectateurs sont autorisés, aucune restriction de capacité n'est en place. Il est possible que les spectateurs doivent occuper un siège assis lors de leur présence au centre, cela sera confirmé sur place.

7. VÉRIFICATION DE LA VACCINATION

Tous les participants devront présenter une preuve de vaccination valide et une pièce d'identité avec photo délivrée par le gouvernement pour être autorisés à assister à l'événement. [Où puis-je trouver ma preuve de vaccination acceptée par la province?](#)

Afin d'assurer un bon déroulement des événements, CEC demande à tous les participants de se présenter à l'une des plages horaires de vérification obligatoire indiquées ci-dessous. Une fois que les informations relatives à votre vaccination ont été validées par le responsable COVID, vous recevrez un bracelet à code de couleur (qui peut être porté à la cheville). Ce bracelet sera votre passeport pour entrer sur le site de la compétition pendant toute la durée de l'événement.

Toutes les personnes doivent se présenter elles-mêmes; nul ne peut représenter quelqu'un d'autre.

Cette procédure fera aussi office d'inscription. Il vous sera demandé de confirmer votre inscription et toute discipline dans laquelle vous concurrez.

Championnats nationaux seniors de bloc

Délire Escalade, 950, av. St-Jean-Baptiste, bureau 150, Québec, G2E 5E9

- Vendredi 26 novembre, de 13h à 19h HE

Doit être complété avant la réunion technique. Si cela vous est impossible en raison de déplacements ou autres, veuillez communiquer avec le délégué technique à competition@climbingcanada.ca

8. AUTOÉVALUATION COVID QUOTIDIENNE

Tous les participants doivent procéder à une autoévaluation avant de participer à l'événement, le matin de chaque jour de compétition. Les participants devront s'enregistrer aux points d'entrée et confirmer qu'ils ont terminé leur autoévaluation.

- QC : <https://covid19.quebec.ca/surveys/cdd2/introduction>

9. OÙ RECEVOIR UN TEST À QUÉBEC, QC

Si vous présentez des symptômes de COVID-19 pendant votre séjour à Québec, QC, veuillez ne pas participer à l'événement et vous faire tester dès que possible. Nous vous demandons de contacter le responsable COVID de CEC pour nous informer de votre situation dès que vous ressentez des symptômes.

- <https://www.ciusss-capitalenationale.gouv.qc.ca/sante-publique/coronavirus/depistage/quebec>

10. UNE FOIS SUR LE SITE

Les participants sont priés de respecter la distanciation physique, de se laver les mains fréquemment et de porter à tout moment un couvre-visage approuvé.

Il est possible que CEC autorise les athlètes à grimper sans couvre-visage. Cette décision sera fondée uniquement sur les directives provinciales en matière de santé le jour de l'événement et sera communiquée aux athlètes le matin de chaque jour de compétition.

11. ÉQUIPEMENT ET ÉPI

Le partage de l'équipement (bouteilles, serviettes, couvre-visages, lunettes, chaussures, etc.) est strictement interdit.

En plus de leur équipement normal, les athlètes doivent apporter leur équipement personnel :

- Un couvre-visage approuvé qui couvre entièrement le nez, la bouche et le menton.
- Distributeur de gel désinfectant
- Poutre (si nécessaire)

CEC fournit :

- L'équipement de protection individuelle (par exemple, couvre-visages médical, gants, etc.) pour les officiels, les ouvriers, le personnel et les bénévoles de l'événement, ou s'assure qu'ils en disposent;

L'établissement hôte fournit :

- Du désinfectant pour les mains et des lotions/gels à base d'alcool, des mouchoirs, des distributeurs de savon fréquemment remplacés et des poubelles fermées pour garantir l'élimination sûre des articles d'hygiène (par exemple, des mouchoirs, serviettes, produits sanitaires) dans les toilettes et les vestiaires;
- Des désinfectants pour les mains et des lotions à base d'alcool pour toutes les entrées et dans tout le lieu de réunion.

12. ZONE COMMUNE DES ATHLÈTES

Afin de maintenir la distanciation physique, il est possible que la zone d'isolement soit aménagée en deux zones distinctes : la zone d'attente et la zone d'échauffement. Si l'isolement n'est pas nécessaire (c'est-à-dire en qualification aux épreuves de vitesse et de difficulté), les mêmes règles (vérification de la température, désinfection des mains, etc.) s'appliqueront à l'entrée de la zone d'échauffement.

La zone d'attente ne doit pas comporter de mur d'escalade : les athlètes ne peuvent s'échauffer qu'avec leur équipement personnel. Ils sont autorisés, si possible, à utiliser leur propre poutre.

Afin de garantir la même durée de temps dans la zone d'échauffement à tous les athlètes, un horaire détaillé sera fourni. Sur cet horaire, l'heure d'entrée et de sortie de la zone d'échauffement sera mentionnée pour chaque athlète. La zone d'isolement est vérifiée par les officiels de CEC.

Les bénévoles travaillant dans les zones communes (zone d'isolement, zone d'appel, zone d'après escalade, etc.) doivent toujours porter un couvre-visage.

Les athlètes dans les zones communes (zone d'isolement, zone d'appel, zone d'après escalade, etc.) doivent toujours porter un couvre-visage.

12.1. ISOLATION : ZONE D'ATTENTE

- La zone d'attente/d'isolement doit garantir un minimum de quatre mètres carrés par personne.
- Afin de réduire le nombre total de personnes isolées, seul un(e) (1) officiel(le) d'équipe par équipe est autorisé(e). Le (ou la) délégué(e) technique (DT) peut décider de modifier ces restrictions en fonction de la capacité des salles.
- Pour les entraîneurs supplémentaires ou physiothérapeutes qui veulent rester à la disposition de l'athlète, cela doit être approuvé par le (ou la) DT. Si nécessaire, une autre salle d'attente est préparée. Cette pièce est soumise aux mêmes règles que la zone d'attente. Si un(e) athlète a besoin de son (ou sa) physiothérapeute, l'entraîneur(e) isolé(e) échange sa place avec lui (ou elle) et va dans la zone d'attente.
- Tous les membres de l'équipe doivent se désinfecter les mains en utilisant un gel désinfectant à base d'alcool. Le gymnase hôte doit fournir un distributeur de gel désinfectant à base d'alcool dans la zone d'attente/d'isolement, mais un distributeur de gel désinfectant personnel est recommandé.
- Toutes les personnes se trouvant dans la zone d'attente/d'isolement (membres de l'équipe, bénévoles, officiels, etc.) devront respecter la distanciation physique (1 mètre minimum).
- À la fin de la ronde, les objets qui sont fréquemment touchés (c'est-à-dire les portes, les chaises, les toilettes, etc.) doivent être nettoyés avec de l'alcool ou du désinfectant par le personnel du gymnase hôte.

12.2. ISOLATION : ZONE D'ÉCHAUFFEMENT

- Le mur d'échauffement ne doit pas être inférieur à 60 mètres carrés.

- Afin de réduire le nombre total de personnes dans la zone d'échauffement, les athlètes peuvent être autorisés à accéder à la zone d'échauffement seulement une heure avant leur heure de grimpe prévue. Le délégué technique et le président du jury décident de ces restrictions en fonction de la capacité des salles.
- À son passage de la zone d'attente/d'isolement à la zone d'appel, chaque athlète apporte tous ses articles personnels **dans un seul sac**.
- Toutes les personnes se trouvant dans la zone d'attente/d'isolement (membres de l'équipe, bénévoles, officiels, etc.) doivent respecter la distanciation physique (un mètre minimum).
- Le gymnase hôte doit fournir un désinfectant à base d'alcool pour l'échauffement, mais il est recommandé d'utiliser un distributeur de gel désinfectant personnel.
- Il est possible que CEC autorise les athlètes à grimper sans couvre-visage. Cette décision sera fondée uniquement sur les directives provinciales en matière de santé le jour de l'événement et sera communiquée aux athlètes le matin de chaque jour de compétition.
- Chaque heure, les objets qui sont fréquemment touchés (c'est-à-dire les portes, les chaises, etc.) doivent être nettoyés avec de l'alcool ou un désinfectant par le personnel du gymnase hôte.

12.3. ZONE D'APPEL

- Aucun(e) officiel(le) d'équipe n'est autorisé(e) dans la zone d'appel.
- À son passage de la zone d'échauffement à la zone d'appel, chaque athlète, aidé(e) si nécessaire par un(e) bénévole, apporte tous ses articles personnels **dans un seul sac**.
- Dans la zone d'appel, chaque athlète doit disposer d'un distributeur personnel de gel désinfectant à base d'alcool.
- La chaise doit être essuyée après le passage de chaque grimpeur(euse).
- Quand l'athlète quitte la zone d'appel, il ou elle porte son sac jusqu'à la zone désignée. Le grimpeur ou la grimpeuse récupère le sac et le déplace vers l'aire de repos (en escalade de bloc) ou vers la zone d'après escalade (en escalade de difficulté).
- Un couvre-visage doit être porté à tout moment. CEC confirmera le jour de l'événement, sur la base des directives sanitaires provinciales, si les couvre-visages peuvent être retirés dans la zone de compétition.

12.4. ZONE D'APRÈS ESCALADE

- Le gymnase hôte doit fournir un distributeur de gel désinfectant à base d'alcool dans la zone d'après escalade, mais il est recommandé d'utiliser un distributeur de gel désinfectant personnel.
- Un couvre-visage doit être porté à tout moment.
- Chaque heure, les objets qui sont fréquemment touchés (c'est-à-dire les portes, les chaises, etc.) doivent être nettoyés avec de l'alcool ou un désinfectant par le personnel du gymnase hôte.

13. ZONE DE COMPÉTITION

13.1. ESCALADE DE DIFFICULTÉ

- Les compétiteurs doivent se désinfecter avant et après avoir manipulé la corde dans la zone d'appel.

- Les assureurs de grimpe doivent porter le couvre-visage correctement.
- Pendant le temps d'observation, tous les athlètes et les officiels doivent porter leur couvre-visage correctement.
- Chaque assureur dispose de sa propre corde.
- Les assureurs portent des gants.
- Les cordes sont fournies par l'hôte.
- Les athlètes ne peuvent PAS mettre la corde dans leur bouche.

13.2. ESCALADE DE BLOC

- Le gymnase hôte doit fournir des distributeurs de gel désinfectant à base d'alcool dans l'aire de repos, à utiliser avant et après chaque bloc.
- Pour la qualification « scramble » et les demi-finales, des brosses sont disponibles sur demande : les athlètes doivent faire le brossage eux-mêmes. Les brosses communes doivent être essuyées après chaque utilisation.
- Dans le tour final uniquement, les Brosseurs du personnel de l'organisme nettoient les prises entre deux athlètes.
- Les brosses sont fournies par le gymnase hôte et sont désinfectées entre chaque utilisation par les athlètes.
- Les cartes de pointage des athlètes ne sont pas utilisées. Pour permettre à chaque athlète de vérifier son score, le gymnase hôte fournira des tableaux sur lesquels les juges de bloc peuvent montrer les résultats aux athlètes et aux entraîneurs.
- Pendant l'observation avant le tour final, tous les athlètes et les officiels doivent porter un couvre-visage.
- Après chaque tour, le tapis doit être nettoyé.

13.3. ESCALADE DE VITESSE

- Les bénévoles qui relient les athlètes au relais automatique doivent porter correctement un couvre-visage et un écran facial.

14. CÉRÉMONIES DE REMISE DE PRIX

Le protocole utilisé à l'occasion de la cérémonie de remise des prix est identique au protocole habituel avec quelques petites modifications :

- Les athlètes doivent porter un couvre-visage pendant toute la cérémonie de remise des prix.
- Les donateurs de prix doivent porter un couvre-visage
- Les médailles, trophées et autres prix sont directement récupérés sur le plateau par les athlètes.
- Aucune poignée de main, aucune accolade, aucun baiser de la part des athlètes ou des donateurs de prix n'est autorisé.

15. ENTREVUES

Les entrevues vidéo du médaillé d'or et de toute autre personne sélectionnée seront organisées, de préférence en plein air, et respecteront la distanciation physique à tout moment. En particulier :

- La personne interrogée ne portera pas de couvre-visage pendant toute la durée de l'entretien;
- La personne interrogée doit parler à un microphone monté sur un trépied;
- La personne menant l'entrevue se tient à une distance minimale de deux mètres de l'athlète;

- La personne menant l'entrevue doit porter un couvre-visage pendant toute la durée de l'entretien.
- Pour les entretiens autres qu'en vidéo, quand la distanciation physique ne peut être respectée, la personne interrogée et la personne menant l'entrevue doivent toutes deux porter un couvre-visage.

CONTACTER CEC

Pour toute question ou tout commentaire sur le présent protocole, veuillez communiquer avec Christiane Marceau, responsable COVID du CEC, au info@climbingcanada.ca, ou par téléphone ou texto au 1-613-890-4605.